

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

SCOT de la Communauté de
Communes
du Pays de Châteaulin et du Porzay

PIÈCE N°2 DU DOSSIER DE SCOT

SCOT APPROUVÉ LE 8 JUIN 2016

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (P.A.D.D.) exprime la manière dont les élus souhaitent voir évoluer le territoire intercommunal dans le respect des principes du développement durable.

Défini à l'article L.122-1-3 du code de l'urbanisme, le P.A.D.D. fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Il apporte une réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement. Il résulte d'un choix entre les différents scénarios d'évolution du territoire envisagés à l'horizon 2030 dans le cadre du travail de prospective territoriale qui a été mené. Ces différents scénarios, qui décrivent des futurs possibles pour la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay, ont amené les élus du territoire à se positionner sur un scénario souhaitable, dit « de référence », qui a dessiné les grands axes du PADD.

Les scénarios possibles d'évolution du territoire

Un scénario « d'adaptation », qui se limite à corriger les effets les plus négatifs des tendances lourdes d'évolution, a été envisagé. Il prévoit:

- une évolution générale à tendance résidentielle,
- des dynamiques démographiques limitées et un développement de l'urbanisation recentré sur Châteaulin,
- une attractivité économique réduite.

Ce scénario ne permet pas de s'affranchir d'une certaine forme de cloisonnement du territoire, avec des flux hétérogènes selon les secteurs géographiques, dont les retombées ne sont pas valorisées. Les dynamiques observées sont essentiellement résidentielles, liées au développement des agglomérations environnantes et à des formes touristiques peu denses en emploi.

A partir de la détermination de leviers de développement possibles, trois têtes de scénarios de développement du territoire à l'échéance 2030 ont été dessinées. Volontairement très contrastées, elles ont permis d'alimenter la réflexion et de faire des choix pour aboutir à l'élaboration du P.A.D.D.

Scénario n°1 : « Autour des dynamiques littorales »

Ce scénario prend appui sur les éléments de différenciation liés au littoral, en visant un mode de développement plutôt autonome (maintien rapport emplois/actifs), et en préservant la personnalité locale, notamment sur le littoral.

Il manque toutefois au scénario des dynamiques démographiques fortes autour de flux d'actifs liés au bassin de main-d'œuvre. Le développement est relativement équilibré, mais bridé.

Scénario n°2 : « Autour des dynamiques résidentielles »

Ce scénario s'appuie sur la recherche d'une différenciation par la qualité résidentielle, appréciée au prisme des services à la population. On travaille à se distinguer par la bonne qualité de services dont on dispose un peu partout. Un travail fort est mené sur les centralités, mais on ne cherche toutefois pas à optimiser la capacité d'accueil du territoire au prix d'une urbanisation qui serait par trop compacte, notamment sur le littoral, et l'emploi ne se développe pas à proportion de la venue d'actifs.

Ce scénario offre les flux démographiques et les dynamiques d'emploi les plus faibles.

Scénario n°3 : « Autour des dynamiques productives de Châteaulin »

Ce scénario prend appui sur le moteur urbain que constitue Châteaulin, en travaillant sur son caractère de tête de pont d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée et dynamique.

Le territoire essaie de tirer parti du positionnement géographique de Châteaulin pour capter les dynamiques de Brest et Quimper. Un travail en coopération avec les autres composantes naturelles du bassin est mené (CC de l'Aulne Maritime et de la Région de Pleyben), afin de bénéficier d'un effet de grossissement du « système du bassin de Châteaulin » et d'une meilleure visibilité.

Ce scénario prend appui sur le moteur urbain que constitue Châteaulin.

Il manque au scénario un moteur pour différencier plus fortement la ville de Châteaulin, qui y mène une stratégie fondée de mise en valeur de sa qualité, mais dont la taille est trop petite pour pouvoir se passer d'arguments plus différenciants, notamment pour les entreprises et leur personnel. La coopération avec les autres villes du bassin alentour manque, de ce fait, de perspectives, et l'effet d'entraînement sur le reste du territoire est insuffisant : c'est le scénario qui reste le plus près de l'attractivité par défaut pour les communes rurales.

Les ambitions du SCOT

Les leviers de développement possibles mis en évidence par ces trois scénarios ont permis d'élaborer un scénario de référence, qui a servi d'axe au Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les élus souhaitent inscrire le SCoT dans une stratégie volontariste de repositionnement du territoire dans son environnement et d'inflexion de son développement. Ils souhaitent préserver sa capacité à accueillir de façon durable des flux humains et économiques diversifiés et maintenir une culture d'activité au sein d'un territoire remarquable par la qualité du cadre de vie qu'il offre à ses habitants ainsi qu'aux visiteurs.

L'accent a donc été mis sur la recherche d'une capacité à se projeter pour stimuler des flux de qualité et générateurs d'activités économiques et d'emplois, et ainsi tirer parti des complémentarités des différents secteurs constitutifs du périmètre et du poids qu'ils peuvent collectivement acquérir.

Le scénario choisi par les élus est donc une combinaison des trois têtes de scénarios tirant bénéfice des synergies possibles entre les dynamiques productives de Châteaulin, celles du littoral, et les ressources d'un réseau de bourgs ruraux attractifs présentant un bon niveau de services.

I. L'identité du territoire : un territoire de projet

Les constats du diagnostic :

L'identité du territoire de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay est profondément marquée par son positionnement géographique et sa situation de carrefour, qui en font un territoire de passage traversé par des flux divers. Le centre urbain de Châteaulin est excentré et rayonne à l'est hors du périmètre intercommunal, tandis que le Porzay est attiré par les pôles de Quimper et de Douarnenez.

Bénéficiant d'un cadre de vie de qualité (littoral, paysages, services et équipements de proximité, culture...), le territoire n'en demeure pas moins un espace d'activités (pôle productif de Châteaulin, agriculture, tourisme).

Quel enjeu ?

Le PADD doit apporter une réponse au manque de cohérence du périmètre intercommunal.

Il s'agit pour les communes qui le composent de s'unir autour d'un projet de territoire, afin de mener à bien des actions leur permettant de se différencier.

Un territoire d'activités

Le territoire est et entend rester un territoire d'activités et non de juxtaposition d'usages. Il souhaite ainsi se garder d'un développement essentiellement résidentiel et d'une dépendance trop forte aux agglomérations voisines. Il veut tirer parti de son positionnement clé de carrefour de flux résidentiels et productifs entre Brest et Quimper, et ainsi entretenir une diversité dans les facteurs de son développement.

L'agriculture : support d'activités économiques directes et indirectes de premier plan, l'agriculture est un facteur marquant de l'identité du territoire et joue un rôle majeur dans la gestion des paysages. Le territoire veille, au travers de ses politiques, à la préservation des conditions d'existence d'un secteur agri-alimentaire fort. Il souhaite accompagner les mutations et travailler à concilier agriculture, développement touristique et résidentiel, et préservation de l'environnement.

Le système productif : la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay entend conforter le pôle d'emploi de Châteaulin au sein de son bassin, qui influence directement sur les dynamiques résidentielles du reste du territoire, et qui occupe une position clé pour la distribution des flux économiques au sein de l'ouest-breton, au carrefour des deux axes de la RN 164 et de la RN 165.

Le tourisme : le territoire entend s'appuyer sur l'attractivité de son littoral pour mieux développer son offre touristique. Il entend favoriser une économie touristique marchande, davantage établie sur des flux économiques attachés à des produits et à des animations de qualité, plus dense en valeur ajoutée et en emplois, et en mesure d'irriguer le rétro-littoral au prix d'une moindre consommation de ressources, notamment, foncières, que par le passé.

Un territoire de qualité

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay est caractérisée par la qualité de son cadre de vie, qu'elle entend préserver et mettre en avant, pour en faire un levier de développement.

Qualité environnementale et littorale : le territoire abrite des milieux naturels et des paysages de très grande qualité. Il entend poursuivre activement son action en faveur de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau (eaux de ruissellement, algues vertes, eaux de baignades, eau potable). Il entend mettre en valeur ses paysages emblématiques (Ménez-Hom, Ménez Quelc'h, marais de Rosconnec, dunes et falaises...), de même que les ressources de sa nature ordinaire (trame bocagère, boisements), ainsi que ses cœurs de biodiversité, qui présentent une très grande richesse. Territoire façonné par la présence humaine, il veille à la préservation et à la continuité des interactions harmonieuses que présentent ses trames naturelles et écologiques avec le tissu des activités économiques et sociales qu'elles abritent.

Qualité du maillage de proximité : le territoire bénéficie d'un maillage de villes et bourgs animés, qui proposent une offre de services de proximité dont il souhaite préserver la qualité : présence d'emplois locaux, mixités sociales et générationnelles, accessibilité.

Qualité culturelle et du lien social : Le territoire est caractérisé par un patrimoine bâti et culturel riche, et il a maintenu un tissu social et d'activités vivant. Le tissu associatif occupe une place importante en matière d'animation dans le domaine culturel et doit, dans ce sens, être soutenu.

Un territoire de flux

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay, du fait de sa configuration géographique et de son positionnement (littoral, nœud RN 164/165, Aulne) est traversée par de nombreux flux. Ces derniers sont très divers par leur nature et leur intensité : flux démographiques liés à la fixation à l'année des propriétaires de résidences secondaires, flux vers le rétro-littoral liés à la pression foncière, flux d'actifs venant de l'extérieur et tenant des emplois au sein de la filière agri-alimentaire, flux résidentiels d'origine urbaine liés au positionnement périphérique par rapport aux agglomérations de Brest et de Quimper. C'est un objet central de la stratégie du territoire que de capter et diriger au mieux ces flux, afin d'en tirer parti plutôt que les subir.

Ces flux divers tendent à conférer à la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay le caractère d'un territoire d'interfaces, dont les différentes composantes internes sont fortement en relation avec les espaces environnants. Ces différentes interfaces expriment des appartenances à des ensembles externes, différents et plus larges que le territoire lui-même : bassin industriel regroupant Châteaulin / Pont de Buis / Pleyben, baie de Douarnenez avec attraction du Porzay vers le pôle de Douarnenez, continuité au nord avec Crozon et vers la rade de Brest avec la présence de l'Aulne. Ces échelles indiquent également des périmètres de projets dépassant les frontières administratives, dont le caractère ouvert est profondément lié à l'identité même du territoire.

De manière symétrique, les liens qui unissent les trois composantes du territoire que sont le pôle urbain de Châteaulin, l'espace rural et l'espace littoral, sont spontanément et historiquement de faible intensité. Chacune d'entre elles pourrait envisager un développement autonome par rapport aux autres. Un risque de cloisonnement du territoire pourrait exister, sans pourtant qu'aucune de ces composantes prises indépendamment les unes des autres, puisse prétendre atteindre la taille nécessaire pour accéder à des projets structurants, ou pour bénéficier d'une diversité suffisante de ses facteurs de développement. Dans ce sens, le territoire doit prendre appui sur ses complémentarités internes, et développer une action collective lui permettant d'accéder à la taille critique et aux leviers de développement à la mesure d'un projet de qualité.

Au total, la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay ne forme pas un ensemble statique qui s'imposerait en soi, que cela soit au plan géographique, urbain, économique ou culturel. Son identité ne peut donc s'exprimer que dans l'affirmation d'un projet collectif en fort lien avec les territoires environnants. La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay entend ainsi s'affirmer avant tout comme un territoire de projet.

II. Le positionnement du territoire : un acteur d'interfaces

Les constats du diagnostic :

Le diagnostic a mis en évidence un manque de visibilité du territoire et une difficulté à être identifié en tant que tel et à valoriser et tirer parti de sa situation de carrefour entre les agglomérations de Brest et de Quimper.

Quel enjeu ?

Le positionnement « en interfaces » du territoire implique de développer des leviers d'actions concertés avec les territoires voisins, afin de s'inscrire dans les dynamiques rayonnant depuis Brest et Quimper, et d'acquérir une visibilité depuis l'extérieur.

Le territoire souhaite ainsi trouver sa place dans l'organisation future du maillage ouest breton

La valorisation de l'environnement maritime

Dans la perspective d'une valorisation de son littoral de qualité par des flux générateurs d'activités, le territoire souhaite développer son économie touristique autour d'un modèle plus dense que par le passé, tendant à créer localement le maximum d'emplois et de valeur ajoutée (hébergement hôtelier et services associés) dans le respect de la capacité d'accueil, notamment des communes littorales.

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay participe, en commun avec les autres territoires riverains de la Baie de Douarnenez, aux actions menées en vue de lutter contre les algues vertes et d'améliorer la qualité de l'eau. Dans le prolongement de cette coopération, qui, outre sa portée environnementale, implique un travail sur l'image, le territoire propose d'engager, à la même échelle, un programme collectif de promotion de la baie de Douarnenez en tant que point de destination touristique. Il s'agit ici de mener en commun des actions cohérentes à l'échelle de ce site d'exception, pour caractériser cet espace, le rendre visible et le faire vivre, en s'appuyant sur des thématiques et des événementiels qui soient transverses à ce vaste espace, dans ses dimensions proprement littorales ainsi que rétro-littorales (Menez-Hom, montagne de Locronan), urbaines autant que rurales. La démarche de valorisation et de préservation de la qualité de la baie de Douarnenez pourrait comporter un volet de labellisation, consacrant ainsi ce patrimoine d'exception, qui peut constituer un attracteur de premier plan, en continuité avec les autres sites naturels et historiques majeurs de la Cornouaille bretonne.

Le territoire entend s'insérer dans le travail d'affirmation de l'identité maritime de la Cornouaille bretonne, en tirant parti de la mise en réseau des ressources dont il dispose, notamment dans le domaine d'une plaisance de qualité, autour des ports de l'estuaire de l'Aulne placés au débouché du canal de Nantes à Brest (Tregarvan, Châteaulin, et Port-Launay). La création de coopérations en vue d'animer ces ressources portuaires et de les mettre en réseau, notamment avec les ports urbains de

même caractère qui distinguent la Cornouaille de l'estuaire de l'Aulne à la ria de l'Aven, serait de nature à favoriser leur mise en valeur et leur identification, notamment par une clientèle étrangère, à la recherche de prestations de qualité. Dans ce contexte, la CC du Pays de Châteaulin souligne son intérêt particulier à contribuer à l'affirmation des différentes vocations du port et de la ville de Douarnenez et au renforcement de leur rayonnement et de leur visibilité.

La valorisation du bassin productif de Châteaulin/Pont-de-Buis/Pleyben

Le territoire entend contribuer à une meilleure valorisation du bassin productif de Châteaulin-Pont-de-Buis-Pleyben, qui présente une cohésion naturelle en termes de flux d'actifs et d'emplois, et qui constitue un carrefour bien positionné, à l'interface des dynamiques rayonnant depuis Brest et Quimper, pour distribuer les flux à l'échelle de l'ouest-breton. Pour disposer de la visibilité nécessaire à la réalisation de son potentiel, les acteurs de ce bassin doivent pouvoir travailler et s'exprimer à la même échelle.

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay propose de travailler avec les CC de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime autour d'actions de promotion et de communication, mais également de développement et d'animation en commun d'infrastructures économiques et de services aux entreprises, à l'échelle du bassin d'emploi. Il s'agit ici de mieux exploiter le nœud routier formé par les RN164/165 et d'acquérir la taille critique nécessaire pour développer une offre pour les entreprises, qui soit de nature à présenter une diversité et une lisibilité à la mesure de l'étendue et de la qualité de ce bassin d'emploi, ainsi que des enjeux de son renouvellement.

La réflexion devrait également être étendue au sujet des mobilités au sein du bassin d'emploi, en lien notamment avec la perspective du renforcement de l'offre ferroviaire de la gare de Châteaulin et de la création d'un pôle d'échanges multimodal.

Un territoire attractif au cœur du maillage ouest-breton

Dans le cadre des dynamiques à l'oeuvre dans l'ouest-breton, la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay entend se positionner comme un territoire disposant de ressources résidentielles diversifiées et attractives, aisément accessibles à partir des deux agglomérations voisines, Brest et Quimper.

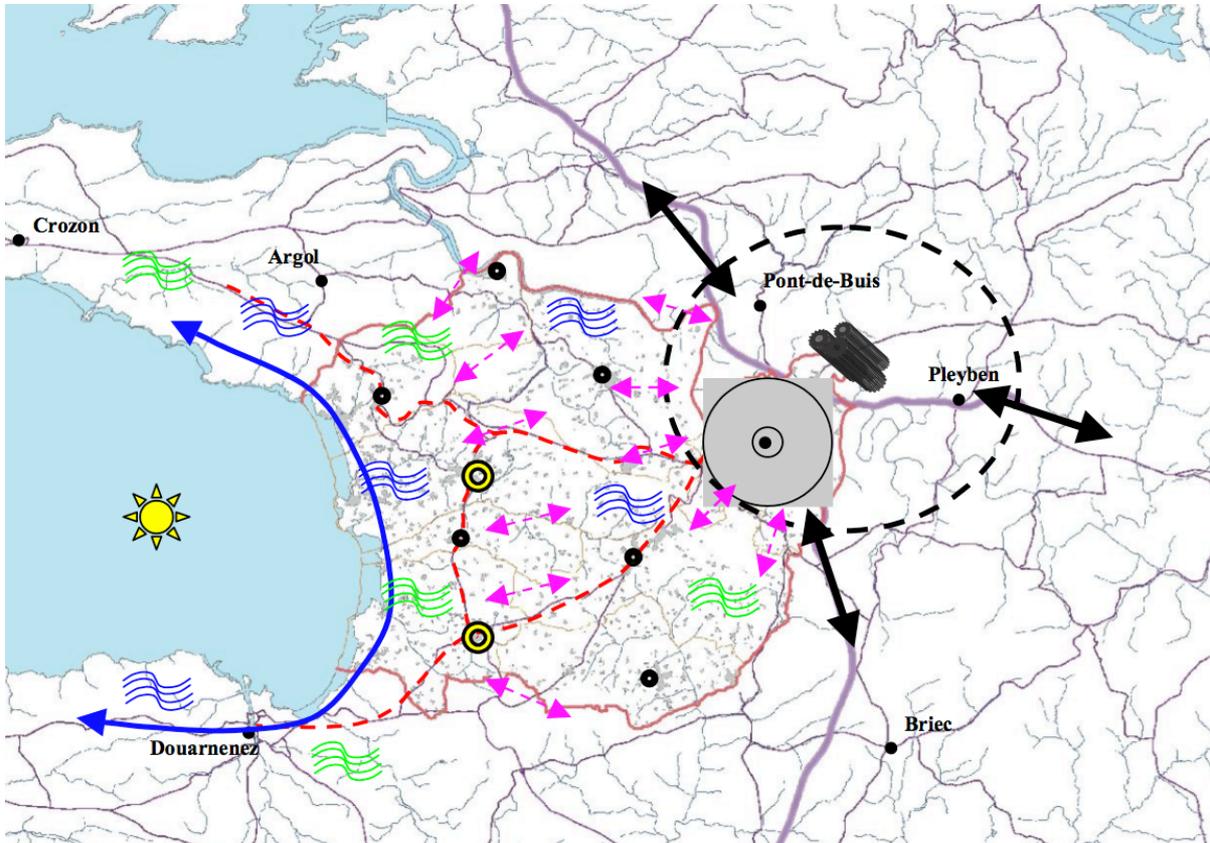
Ce positionnement médian entre deux bassins d'emploi majeurs, combiné avec la présence d'un bassin d'emploi local, constitue un cadre favorable à l'installation de ménages actifs venus y habiter, que le territoire entend encourager par un ensemble de politiques propres à répondre aux besoins de populations à la recherche d'un cadre de vie de qualité mais bien connecté avec les flux urbains environnants :

- une politique de mobilité s'appuyant sur l'intermodalité entre le parc de voitures individuelles et sa valorisation en usages partagés, le transport ferroviaire, les lignes de transports collectifs interurbaines, et une offre de transport collectif à la demande ;

- le développement d'infrastructures et de services de qualité urbaine, en prenant appui sur la centralité de Châteaulin, confortée par des actions de requalification favorables à son accessibilité et à son image ;
- l'animation d'un maillage rural composé de centres bourgs dynamiques proposant non seulement la proximité d'une nature ouverte et accessible, mais également un tissu social vivant, une offre de services de proximité de qualité portée notamment par l'intercommunalité, ainsi que l'accessibilité aux ressources urbaines des pôles environnants ;
- la mise en valeur des paysages du territoire, appréhendés à la fois comme éléments marquants de son identité et du cadre de vie qu'il propose, ainsi que comme facteurs d'attractivité touristique. Le territoire est attentif, à cet égard, à en préserver la qualité, notamment au contact de l'urbanisation sous ses différents aspects (urbanisation résidentielle, activités économiques, y compris en zone rurale, réalisation d'infrastructures, ...), de même qu'à mettre en évidence la richesse de leurs diverses facettes et des milieux naturels avec lesquels ils s'articulent (grands sites, nature ordinaire, maillage bocager, zones humides, bande littorale et estran, ...);
- la promotion d'un littoral préservé et de haute valeur environnementale et paysagère, support à une qualité de vie exceptionnelle, à proximité de centres urbains actifs et en développement.

Dans un contexte de raréfaction et de renchérissement des ressources foncières sur le littoral, le territoire entend spécifiquement valoriser l'attractivité résidentielle de son arrière-pays, en tirant parti de la continuité et de la qualité du maillage de ses bourgs, ainsi que des ressources touristiques et environnementales présentes dans l'intérieur des terres, en continuité avec les territoires voisins. Cette valorisation de l'attractivité résidentielle propre à l'arrière-pays s'adressera à la fois à des populations d'actifs travaillant dans le bassin d'emploi local ou dans ceux des agglomérations alentour, et à des clientèles de propriétaires de résidences secondaires souhaitant se fixer à l'année sur le territoire, à proximité du littoral. Il s'agit ici de mettre en œuvre une gamme diversifiée et complémentaires de leviers de développement, dans le contexte de politiques urbaines intégrant, dès l'amont, des outils de préservation des mixités et de maîtrise des effets de la pression foncière.

La structuration du territoire



Légende de la carte

- Ensemble des villes et territoires constituant le bassin industriel et de main-d'œuvre de Châteaulin (pôle de Châteaulin, Pleyben et Pont-de-Buis)
- Influences reçues et rayonnement du bassin productif et logistique de Châteaulin, organisé au sein du complexe Brest-Quimper et vers le centre-Bretagne.
- Maillage des pôles secondaires et des centralités répartis sur le territoire.
- Inscription du littoral du Pays de Châteaulin et du Porzay dans une organisation concertée de valorisation des territoires riverains de la Baie de Douarnenez, avec un axe de tourisme à valeur ajoutée et économe en ressources foncières et environnementales.
- Principaux axes routiers
- Echanges résidentiels et touristiques de décloisonnement du territoire, et continuité des dynamiques économiques du pôle de Châteaulin au littoral
- Valorisation de la trame verte et bleue et travail d'intégration des activités socio-économiques au travers d'une approche GIZC à l'échelle de la baie de Douarnenez

III- Les leviers fonctionnels du projet

Des trames naturelles qui valorisent un projet respectueux des ressources du territoire

Améliorer la qualité de l'eau

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay entend se positionner comme partenaire majeur dans la mise en œuvre des actions visant à restaurer la qualité de l'eau, particulièrement dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent le territoire, ainsi que du Plan Algues Vertes, qui vise à restaurer la qualité de l'eau en Baie de Douarnenez et à atteindre les objectifs fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau.

Au-delà de l'implication active de ses élus dans les instances de gestion des SAGE et du Parc Naturel Marin, ainsi que dans la conduite de stratégies publiques co-élaborées avec les territoires voisins (Plan Algues Vertes), le territoire privilégiera une démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) par rapport à des actions ponctuelles et curatives, afin de mettre les acteurs locaux en état d'appréhender de manière globale les questions à traiter.

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay entend également s'impliquer dans l'obtention et le maintien d'un bon niveau de performance des systèmes d'assainissement, du traitement des effluents agricoles et industriels, ainsi que de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers et les collectivités.

Le territoire veillera enfin à la préservation de bonnes conditions de fonctionnement de ses zones humides, qui jouent un rôle important dans le maintien de la qualité de l'eau, et constituent l'un des maillons de la Trame verte et bleue. Un inventaire des zones humides a été réalisé sur les trois périmètres de SAGE, afin d'assurer leur protection.



Préserver la trame verte et bleue

Le territoire entend définir, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment la profession agricole, les moyens de nature à assurer son maillage par une TVB fonctionnelle au regard du maintien ou du rétablissement des continuités écologiques (coupure d'urbanisation...), et une attention particulière sera portée à la qualité du maillage bocager.

Au-delà de leur implication dans l'élaboration de normes réglementaires (notamment au titre du DOO du Scot et des PLU), les collectivités du territoire soulignent leur intérêt à s'engager d'avantage dans la maîtrise de l'évolution des cœurs de biodiversité, perspective à laquelle contribuerait favorablement la délégation qui pourrait leur être faite par le Conseil Général de la gestion des espaces naturels sensibles.



Maitriser l'urbanisation et les effluents résidentiels

Dans un souci d'économie d'espace, de maintien des activités agricoles et des conditions de bon fonctionnement des milieux naturels, les centralités existantes doivent être désignées comme espaces privilégiés du développement urbain.

Le renforcement des centralités des villes et bourgs du territoire doit contribuer à rationaliser l'utilisation des réseaux et le traitement des effluents résidentiels : moindre extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, optimisation des stations d'épurations et des tournées de collecte des ordures ménagères, recyclage des matériaux, ...

Prendre en compte le changement climatique

Conformément aux dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement, le projet du territoire entend prendre en compte le changement climatique, au travers d'un programme d'actions visant à assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie à partir de ressources renouvelables associée à la maîtrise de sa consommation, ainsi que la préservation de la qualité de l'air. Il s'agit aussi de développer la culture du risque dans une logique de réduction des vulnérabilités des entreprises et des habitants.

Réduire la production de gaz à effet de serre

Le territoire entend agir en faveur d'une réduction de la consommation énergétique, par le confortement de ses centralités et par la mise en oeuvre de nouvelles formes urbaines, plus favorables à des flux de proximité.

Il encourage l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments, en favorisant le développement et la diffusion de nouvelles technologies dans la construction neuve ainsi qu'à l'occasion de la rénovation du parc existant, dont la loi indique que la consommation d'énergie devra avoir baissé d'au moins 38% d'ici 2020.

En outre, il entend contribuer à la réduction de la part des déplacements individuels en voiture (autosolisme) par la production d'une offre de transport alternative, par la valorisation du covoiturage, et par le développement des modes doux, qui contribuent également à réduire la production de GES.

Développer les énergies renouvelables

Au-delà de la valorisation de l'énergie éolienne, déjà bien développée sur le territoire, et dans la perspective de l'objectif européen de produire, à partir de sources renouvelables, 23% de l'énergie finale consommée en 2020, le territoire entend considérer plusieurs filières de production, dont le potentiel devra être précisé :

- le bois-énergie, avec le développement, en concertation avec les agriculteurs, d'une filière associée à l'entretien du bocage, et pouvant intéresser le programme de réalisation envisagée d'une future piscine communautaire,
- la biomasse, avec le développement d'unités de méthanisation, en lien avec les exploitations agricoles, dans le cadre notamment du programme d'actions du plan algues vertes et de projets privés,
- l'énergie hydraulique pour la production d'électricité, en lien avec le potentiel hydroélectrique de l'Aulne à Coatigrac'h,
- l'énergie solaire photovoltaïque, pour la production d'électricité domestique ou d'eau chaude sanitaire, dans le cadre de l'équipement de bâtiments existants ou de zones déjà artificialisées,
- la géothermie, pour la production de chaleur.



Des modes d'urbanisation renouvelés supports à des flux démographiques équilibrés

Renouveler les formes urbaines et les modes constructifs

Compte tenu de la place importante tenue par l'économie agricole dans la vie du territoire et de la valeur patrimoniale des milieux naturels et des paysages qu'il abrite, la maîtrise de l'urbanisation constitue un objectif central du projet, notamment dans la perspective du maintien des conditions favorables à la présence d'un tissu agricole solide, ainsi qu'adaptées aux contraintes fonctionnelles des exploitations.

Le territoire veillera également à mener une urbanisation attentive à offrir aux habitants et entreprises un cadre pérenne de vie et d'activités de grande qualité et à se prémunir contre une banalisation progressive de ses paysages et de ses ambiances spécifiques, que ce soit en secteur littoral ou dans le cœur de pays.

Il convient, à ce titre, de recourir à des modes renouvelés d'urbanisation pour les besoins résidentiels ou ceux des activités économiques, en mettant en œuvre des formes urbaines et des modes constructifs diversifiés, vecteurs de qualité de vie pour les habitants en même temps que d'une gestion plus économe du foncier, dans le cadre des extensions d'urbanisation.

Par ailleurs, il importe que l'organisation urbaine du territoire puisse tendre à attirer des flux dans les cœurs de villes et de bourgs, afin d'y favoriser la vie sociale et les échanges de proximité, de même que les activités économiques, notamment commerciales et de services.

Dans ce sens, le renouvellement urbain et le comblement des dents creuses seront recherchés de préférence aux extensions urbaines périphériques, et l'urbanisation devra se faire en continuité avec les bourgs et villages existants. Les opérations de rénovation urbaine menées en centre-bourgs contribueront au maintien de centralités dynamiques, et les collectivités encourageront, à ce titre, la mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat, de démolition/reconstruction, et de comblement des dents creuses.

De façon générale, dans la mise en œuvre de leurs projets d'urbanisation, que ce soit en extension urbaine ou dans un contexte d'intervention sur le tissu existant, les collectivités privilégieront les opérations concertées s'inscrivant dans une programmation d'ensemble, sous maîtrise d'œuvre privée ou publique, et propres à faire prévaloir les prescriptions qualitatives inscrites dans les documents d'urbanisme.

Dans cette perspective, les collectivités du territoire envisageront la mise en place en commun des moyens techniques et financiers pour acquérir la maîtrise foncière, dans les cas où elle serait nécessaire à la réalisation de leurs projets, notamment au regard de la capacité à obtenir la mise en œuvre de leurs prescriptions qualitatives.

Le territoire entend, à cet égard, offrir, au sein de son tissu urbain une diversité répondant à la variété des demandes, en même temps qu'un bâti respectant le caractère de ses bourgs anciens et s'intégrant harmonieusement dans les ambiances locales, au-delà de la réplique des formes pavillonnaires en extension périphériques qui ont marqué les modèles constructifs des cinquante dernières années.

Dans cette perspective, la production de quartiers et de modes d'urbanisation plus compactes sera privilégiée, en y intégrant des formes d'habitat intermédiaire de qualité, conçues pour offrir des combinaisons attractives d'espaces intimes privatifs attachés aux logements individuels et d'espaces communs de proximité, supports à la pénétration d'une trame végétale au sein du tissu urbain et à des activités de loisirs. Dans l'optique de valoriser le cadre de vie offert aux habitants, les collectivités du territoire veilleront, dans leurs opérations d'urbanisme, à favoriser une bonne mixité des fonctions, permise par la proximité des services, des commerces et des équipements, et à prévoir, dès l'amont de ces opérations, la prise en compte d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U.).

Une réflexion sur le traitement des espaces publics sera également menée, afin de rendre plus nettement à ces derniers les fonctions d'espaces de rencontre et de détente qui sont les leurs. Les collectivités veilleront, à cet égard, à intégrer la réflexion sur les mobilités en amont de leurs projets d'urbanisation ou d'aménagement, afin d'inciter à un usage plus rationnel des espaces dédiés à la voiture automobile, en même temps que de favoriser l'accès aux centralités des villes et des bourgs du territoire pour l'ensemble des modes de déplacements, et tout particulièrement pour les modes doux (cheminements piétons, voies cyclables), en ce qui concerne les déplacements de proximité. Cette réflexion intégrera, en outre, la prise en compte des besoins fonctionnels liés à l'organisation des transports collectifs (co-voiturage, lignes interurbaines, transport à la demande, ...).

La préservation de la qualité paysagère et des paysages emblématiques du territoire constitue un facteur d'attractivité touristique et résidentiel majeur, enjeu fort du projet. Dans ce sens, une attention particulière sera portée au traitement des lisières d'urbanisation et des entrées de villes, en même temps qu'à l'insertion paysagère des constructions nouvelles.

Enfin, en zone rurale, les collectivités détermineront les cas où des bâtiments d'origine agricole présentant un intérêt patrimonial ou architectural pourront faire l'objet de rénovation à des fins de logement résidentiel, sous réserve du respect des contraintes de fonctionnement des exploitations agricoles environnantes.



Maintenir une mixité de population et des flux démographiques équilibrés

Le territoire entend, au travers de son projet, permettre le maintien de facteurs diversifiés de développement, notamment au regard des équilibres entre flux résidentiels et activités économiques, à définir et rechercher partout, y compris dans les communes littorales (Dinéault, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Nic et Trégarvan).

Il s'agit ici de préserver une mixité de populations et une présence d'actifs dans les centres bourgs, et, de ce fait, de se prémunir contre les risques de segmentation, voire de cloisonnement du territoire, entre littoral / arrière-pays / pôle urbain de Châteaulin.

Les collectivités du territoire veilleront, en conséquence, à ce que leurs opérations d'urbanisme permettent le maintien de mixités générationnelles et sociales au sein de la population, particulièrement au regard des conséquences de la pression foncière sur les secteurs littoraux. Une attention particulière sera portée, de ce point de vue, au maintien d'une diversité suffisante dans les typologies de logements proposés, notamment en termes de taille (habitat individuel, intermédiaire, petit collectif allant du T1 au T5), de mode d'habiter (locatif ou en pleine propriété), et de part de logement aidé de qualité, en accession à la propriété ou en locatif.

La production de l'offre de logement doit permettre de répondre aux besoins d'un public aux revenus divers (jeunes, ménages avec ou sans enfants, personnes âgées), et la mise en place de politiques autour du locatif et du logement social associées à une gestion du parcours du vieillissement à l'échelle du territoire, visera à offrir aux habitants les conditions d'un parcours résidentiel complet.

Les collectivités du territoire entendent enfin veiller à ce que leur projet contribue à la préservation et au renouvellement de bons équilibres internes, et, de façon plus générale, à la mise en oeuvre d'un développement de caractère durable. Elles entendent particulièrement veiller, à cet égard, au travers de leur SCoT, à une organisation des flux qui s'inscrive dans la capacité d'accueil du territoire, telle qu'elle doit se déterminer au regard de la gestion des ressources naturelles menée dans le cadre de leur projet.

Pour cela, le territoire s'est fixé comme objectifs de développement à l'horizon 2030 :

- ✓ Accueillir 3 500 habitants nouveaux, ce qui portera la population totale à environ 19 500 habitants (soit une croissance d'environ 1,1% par an, légèrement supérieure à la période antérieure, mais permise par les politiques d'urbanisme volontaristes et par le maintien de la présence d'actifs). Il est prévu que les dynamiques économiques permettent la création d'environ 1 700 emplois nouveaux.
- ✓ L'objectif de croissance de la population nécessitera la production d'un peu plus de 3 400 logements nouveaux.
- ✓ Le projet s'inscrit dans une logique de réduction de la consommation foncière. L'enveloppe foncière globale mobilisée ainsi estimée pour l'urbanisation résidentielle et les activités économiques est autour de 190 / 200 ha. Elle sera affinée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

La création d'un environnement local favorable aux activités économiques

Le SCOT se fixe pour objectif de créer un environnement local favorable aux activités économiques. Pour y parvenir, il définit une stratégie propice au maintien et au développement des différentes composantes du tissu économique local (activités productives, commerces, services, tourisme, agriculture).

Soutenir l'activité agricole

L'agriculture occupe une place centrale à de multiples égards sur le territoire de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay, et c'est notamment un marqueur identitaire très important, dès lors que le paysage bocager du territoire se trouve largement configuré par la nature des activités agricoles, très majoritairement tournées vers l'élevage, notamment l'élevage bovin dans le cadre de la filière laitière.

C'est également un acteur économique de premier rang, au titre de la valeur ajoutée et des emplois directs attachés aux exploitations agricoles, mais plus encore si on rattache à leurs activités les composantes amont et aval de la filière : fabrication industrielle et préparation des intrants, services associés aux exploitations, industries de transformation, filières logistique et de transport terrestre et maritime, ...

Les collectivités du territoire entendent contribuer à la préservation de cette richesse majeure, essentielle pour pouvoir continuer à dégager les ressources nécessaires à la conduite d'un projet équilibré. En même temps, elles entendent favoriser la capacité du tissu professionnel pris dans son ensemble à envisager et à mettre en œuvre avec succès toutes évolutions qui se révéleront nécessaires, et toutes adaptations utiles à la pérennité du modèle. Elles veilleront, à ce titre, à la préservation des conditions d'exercice de plusieurs agricultures (formes traditionnelles, produits de proximité, agriculture biologique), mises en position de pouvoir se développer dans l'ensemble des environnements du territoire, notamment en secteur littoral, et elles réaffirment leur attachement à la présence des activités d'élevage sur leur sol.

Le projet du territoire s'efforce, par le biais d'une stratégie de gestion économe du foncier dans le cadre de l'urbanisation résidentielle et du développement des activités économiques, de préserver les conditions fonctionnelles favorables à l'exercice pérenne des activités agricoles, et de prévenir la survenance de situations qui pourraient être génératrices de conflits d'usage. Les collectivités seront également attentives à faciliter un accès ouvert au foncier et aux flux d'installations permettant le renouvellement du tissu des exploitants.

Les collectivités du territoire envisageront l'ensemble des moyens de nature à conforter le tissu existant, notamment sous l'angle d'un travail aux côtés des professionnels pour appuyer leurs efforts dans le sens de la préservation des conditions de bon fonctionnement des milieux naturels, notamment de la restauration de la qualité de l'eau, au titre des paramètres objectifs qui s'y rapportent et au titre de l'image qui en est perçue.

Les collectivités mettront en œuvre, à cet égard, l'ensemble des moyens à leur disposition, notamment au travers de l'appui au renforcement d'un maillage bocager fonctionnel, essentiel au regard de la maîtrise de l'érosion des sols ainsi que des transferts de pollution. Elles appuieront, à cet égard, et en concertation avec le milieu professionnel, la valorisation de procédés alternatifs de production d'énergie, au travers, par exemple, de la constitution d'une filière-bois-énergie ou de production de gaz par bio-méthanisation.



Elles chercheront également à accompagner le milieu professionnel dans les mutations à venir des activités agricoles, en tenant compte notamment de l'évolution des politiques communautaires européennes, particulièrement en ce qui concerne la prise en compte de la fonction environnementale et paysagère reconnue à l'activité agricole.

Dans la même perspective, elles appuieront les actions de diversification qui pourront être envisagées, dans le cadre de l'accueil touristique, mais aussi au regard de tout ce qui touche à la production et à la distribution de produits de proximité.

Organiser l'accueil des activités productives et artisanales

Châteaulin concentre les ZAE structurantes du territoire implantées à proximité du nœud routier RN 164/165, en complément des autres parcs d'activités majeurs du bassin d'emploi, situés sur les territoires des intercommunalités voisines de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime.

Le renforcement de la visibilité et de la lisibilité de l'offre du bassin d'emploi depuis l'extérieur rendrait souhaitable de mener des actions intégrées à l'échelle du bassin de Châteaulin, en étroite coopération avec les intercommunalités voisines.

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay est favorable à une telle perspective, et elle entend, de son côté, en préparer la réalisation, en renforçant ses actions d'accueil, d'animation et d'accompagnement du tissu économique existant (formation, réseaux, veille).

Ainsi le maintien et l'accueil d'un tissu productif impliquent-ils de travailler :

- au développement des services aux entreprises ;
- à l'amélioration de l'accessibilité : liaison avec la gare ferroviaire de Châteaulin, accès au très haut débit ;
- à la requalification des zones existantes ;
- à la mise à disposition de foncier pour l'accueil d'activités ;
- à la qualité environnementale des ZAE ;
- à la valorisation d'un cadre de vie de qualité, et de sa complémentarité avec un littoral et une offre de services attractive.

Les zones d'activités du Pouillot ont vocation à recevoir des activités productives industrielles, de transport, logistiques...

La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay en raison de son positionnement géographique présente un potentiel fort pour l'accueil d'activités de logistique. Une gestion responsable du foncier nécessite toutefois de réfléchir également à une valorisation de l'offre à l'échelle du bassin de Châteaulin. A cet égard, la création d'un parc d'activités intercommunautaire pourrait permettre de mobiliser du foncier de façon non redondante pour produire une offre de haute qualité tournée vers les activités de logistique.

Afin de tirer parti du dynamisme résidentiel du territoire, propice au développement des entreprises du BTP, les pôles secondaires de Plomodiern et Plonévez-Porzay ont vocation à accueillir des espaces économiques de superficie moyenne, dédiés principalement aux activités artisanales et commerciales.

L'ensemble de l'artisanat et des très petites entreprises constituent un terreau d'initiatives et de création sur la base duquel s'organise une part importante de l'emploi du territoire en même temps que se prépare le renouvellement de son tissu économique. Ces entreprises constituent également les forces vives avec lesquelles se maintient une bonne répartition de l'emploi de proximité, facteur important pour une gestion équilibrée des mobilités et pour un développement durable du territoire.

Les collectivités entendent donc favoriser en continuité de l'urbanisation, le développement de petites zones d'activités communales, qui peuvent, le cas échéant, être regroupées, et qui ont vocation à accueillir des entreprises de proximité tout en facilitant, le cas échéant, les transmissions d'entreprises implantées dans la maison d'habitation de l'artisan. A cet égard, une attention particulière sera portée à la prévention des risques de conflits d'usages pouvant résulter de la proximité entre l'habitat et les activités.

Renforcer l'attractivité commerciale et l'offre de services du territoire

Le projet du territoire entend aider le tissu commercial de Châteaulin à se développer et affirmer le rayonnement de ce pôle, à la faveur des dynamiques littorales et productives dont il est en mesure de bénéficier.

Dans cette perspective, le projet de zone commerciale sur la ZAE de Penn Ar Roz a pour objectif de renforcer l'attractivité commerciale de Châteaulin, au regard notamment du sud et de l'est de sa zone de chalandise, en inscrivant mieux ce pôle du territoire dans le maillage commercial existant, qu'il viendra compléter. En parallèle, le territoire entend donner une nouvelle impulsion au développement de l'offre commerciale du centre-ville, par le renforcement du rôle de centralité de Châteaulin que prévoit son projet, par l'amélioration de la fluidité du trafic en son cœur (franchissement de l'Aulne, réorganisation du stationnement et des circulations), et par les stratégies immobilières d'appui au commerce qui seront mises en œuvre dans le respect des aménagements autorisés par le Plan de Prévisions des Risques Inondations.

En parallèle, le renforcement de l'attractivité des centralités du territoire, associée notamment à la vitalité et à la qualité des flux résidentiels et économiques que le projet du territoire entend encourager, notamment au titre des partis d'urbanisation retenus, doit contribuer à la présence pérenne d'un tissu commercial de proximité dans les centres-bourgs.

Les collectivités du territoire compléteront leur approche générale par le recours, en tant que de besoin, aux outils règlementaires, d'aménagement ou d'animation plus spécifiques à leur disposition : droit de préemption, définition de zones de commerce protégé dans les PLU, soutien à la création d'entrées distinctes entre le commerce et le logement incitant les commerçants à céder le local commercial lors de leur départ à la retraite, ...

Le Document d'Aménagement Commercial qui sera intégré au DOO précisera, le cas échéant, les espaces privilégiés de localisation sur le territoire des implantations commerciales soumises à des prescriptions particulières, en fonction des critères qu'il définira au regard des objectifs poursuivis dans le champ de l'organisation urbaine (aménagement, environnement, déplacements, ...).

De la même manière, en réponse aux dynamiques résidentielles, le territoire entend développer une offre de services adaptée aux besoins de proximité des habitants, tout en répondant à l'évolution quantitative et qualitative de la demande et en assurant une bonne couverture du territoire.

Cette offre doit être conçue et organisée à une échelle et selon une logique de complémentarités intercommunales, sur la base notamment des principes suivants :

- renforcement des équipements structurants de Châteaulin (piscine, culture...), afin d'affirmer la qualité résidentielle globale du territoire ;
- maintien et valorisation du maillage de services dans les centres bourgs, en prenant appui sur la mobilisation des ressources permises par la mutualisation de services ou équipements à l'échelle de plusieurs communes.

La création d'un portail territorial de services associé à une centrale de mobilité contribuera à rendre visible et à valoriser cette offre de services.

Les politiques menées dans le champ des services à la population prendront notamment en compte les besoins des habitants spécifiquement liés :

- au vieillissement : maintien d'une offre de services de proximité, particulièrement dans le domaine de la santé ;
- à la culture, aux loisirs, et à l'enfance (piscine, CLSH, maison d'assistante maternelle...), en prenant appui sur le réseau associatif existant et en l'accompagnant dans l'acquisition et dans la gestion des moyens nécessaires ;
- à la mobilité, par l'organisation d'une offre multimodale de solutions de déplacements, au plus près de la diversité des besoins, et accessible au plus grand nombre.

Renforcer le positionnement touristique du territoire

Le territoire entend œuvrer au renforcement de la présence des activités de tourisme marchand, par le développement d'une offre d'hébergement touristique plus dense que par le passé et de prestations de services créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. Les collectivités du territoire, organisées dans le cadre de l'Office de pôle intercommunal, pourront apporter leur contribution à l'animation du réseau des acteurs professionnels et institutionnels du tourisme et relayer l'information sur les dispositifs d'aides existants, en vue de soutenir :

- la création d'établissements hôteliers et de services associés en rétro-littoral ;
- le maintien de l'hôtellerie de plein air par la densification au sein des emprises foncières existantes ;
- la montée en gamme de tous les formes d'hébergements (hôtellerie en dur, de plein air, réseau de gîtes et chambres d'hôtes) ;
- la création des bonnes conditions d'accueil des camping-cars.

Le territoire entend renforcer son attractivité touristique en s'appuyant à la fois sur ses atouts littoraux et sur la continuité avec l'arrière-pays permise notamment par une meilleure valorisation de l'estuaire et du cours de l'Aulne.

Il dispose, à cet égard, d'atouts encore peu exploités, qui pourraient servir de support à l'organisation d'évènements de nature à faire valoir sa spécificité mais également à favoriser la pérennisation d'activités à l'année :

- évènement autour de la thématique du vent : aéromodélisme, char à voile, voile légère... ;
- animation du canal de Nantes à Brest, et amélioration des conditions d'accueil des plaisanciers.



La réalisation de ces projets ainsi que leur promotion nécessitent d'inscrire la réflexion dans une échelle élargie à la baie de Douarnenez, de la presqu'île de Crozon au Cap Sizun, et aux territoires situés en amont et aval du canal de Nantes à Brest. Plus généralement, la promotion touristique du territoire nécessite d'établir des partenariats avec les territoires voisins afin notamment de s'inscrire efficacement dans la destination de la Cornouaille bretonne, y être identifié et se mettre en mesure d'attirer une clientèle lointaine.

L'ensemble des acteurs communaux, intercommunaux, professionnels et associatifs du territoire ont vocation à contribuer à leur niveau à son projet touristique, qui s'inscrit dans une logique générale de développement, et qui fait une grande place à la qualité de l'accueil des visiteurs, ainsi que des animations et des produits qui leur sont proposés. Les collectivités publiques veilleront, à cet égard, au maintien des conditions d'investissement d'un tissu associatif dynamique, qui joue un rôle clé dans la mise en valeur des ressources du territoire.

Un maillage harmonieux de polarités à conforter

Trois niveaux de fonctions urbaines à structurer

Le pôle de Châteaulin joue pour l'extérieur, un rôle de point d'entrée principal du territoire, et partiellement, le rôle de pôle principal pour le territoire intercommunal lui-même. Châteaulin fait l'objet d'une stratégie de renforcement de ses capacités polarisantes et de valorisation de son image au bénéfice de tous.

L'amélioration de l'accessibilité de Châteaulin par la création d'un nouveau franchissement de l'Aulne de même que l'amélioration de la mobilité, la présence d'équipements et de services structurants, la mise en valeur de la fonction portuaire et culturelle, la dynamisation de la centralité commerciale, le renforcement des infrastructures économiques, sont autant de leviers qui auront vocation à renforcer la fonction polarisante de Châteaulin.

Les pôles secondaires de Plomodiern et Plonévez-Porzay ont vocation à concentrer une part importante des emplois artisanaux et de services. Ils constituent un des lieux d'accueil de services mutualisés (CLSH, EHPAD) et proposent une offre commerciale de proximité complète.

Les pôles de proximité constitués des centralités des autres communes accueillent un ou plusieurs commerces et services de proximité. Le maintien d'un réseau de bourgs dynamiques et attractifs est recherché à travers la mise en place d'une stratégie résidentielle de renouvellement des flux démographiques, en relation avec les flux littoraux et avec le desserrement des agglomérations de Brest et Quimper.

Un renforcement des mobilités et des flux immatériels

Les choix faits en matière d'urbanisme, notamment autour de l'objectif de renforcement de l'attractivité des centre-bourgs et d'une trame urbaine plus compacte, constituent un premier niveau d'organisation des flux, du fait de l'incitation qu'ils créent à privilégier les mobilités de proximité, notamment sous formes de déplacements doux.

Le confortement des polarités et la mutualisation de services impliquent également de renouveler la réflexion sur les échanges entre communes. Ainsi, le renforcement de la mobilité entre les communes du territoire et vers l'extérieur répond aux besoins de plusieurs publics :

- pour les actifs, besoin d'accéder aux zones d'emplois,
- pour les habitants, besoin d'accéder aux services et équipements,
- pour les touristes, besoin d'accéder aux sites touristiques, culturels et de services.

Améliorer l'accessibilité de Châteaulin

Les fonctions de pôle principal et de porte d'entrée sur le territoire occupées par Châteaulin nécessitent d'en améliorer l'accessibilité. Le territoire propose de créer un nouveau franchissement urbain qui viserait à désengorger le centre-ville du trafic de transit, limitant ainsi les congestions en heures de pointe. Le nouvel ouvrage offrirait un accès direct depuis la rue Raoul Anthony (RD887) vers la rue Graveran, permettant ainsi de décharger le pont actuel du trafic de transit. En parallèle, un plan de circulation dans le centre-ville et une nouvelle organisation du stationnement et des circulations douces seront définis.

Hiérarchiser le réseau viaire et réaliser des aménagements de voirie adaptés à la fonction des voies

Le défaut de hiérarchisation du réseau viaire contribue fortement aux problèmes de congestion, de sécurité et de cohabitation rencontrés entre les différents modes de déplacements sur le réseau routier du territoire. Un travail de réorganisation du trafic à l'échelle intercommunale tendant à proposer des itinéraires routiers sécurisés et adaptés aux types de trafic (desserte, transit...) sera mené. Le jalonnement des itinéraires devra s'appuyer sur la hiérarchie du réseau viaire, afin d'éviter un trafic trop important sur des axes sous-dimensionnés, comme c'est le cas sur la route littoral.

Améliorer l'offre de transport alternative à la voiture

Les communes littorales et Châteaulin sont desservies par le réseau interurbain Penn Ar Bed du Conseil Général. En complément, la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay souhaite développer une offre de transport à la demande adaptée aux besoins de la population résidente et touristique. L'objectif est d'améliorer la liaison entre les communes du territoire, notamment avec le pôle de Châteaulin, mais également de pouvoir rejoindre les pôles extérieurs au territoire grâce aux lignes interurbaines et à la gare ferroviaire de Châteaulin. Cette offre viendra renforcer les ressources

apportées par les différentes formes de co-voiturage, que le territoire entend favoriser (coopération avec le département pour l'aménagement et la signalisation des points de co-voiturage, notamment).

En complément, la gare ferroviaire de Châteaulin sera valorisée en tant que pôle d'échanges multimodal, l'objectif étant d'en faire un point de connexion structurant, notamment à destination des actifs, et disposant du potentiel pour rayonner largement sur l'ensemble du bassin d'emploi, au bénéfice des différentes intercommunalités qui le constituent.

Parallèlement, l'accessibilité à la gare depuis le centre-ville de Châteaulin sera renforcée par la création d'itinéraires de circulation douce, et par la mise en place d'une navette reliant la gare, le centre-ville de Châteaulin et le Pouillot. Dans ce sens, le quartier de la gare offre un potentiel intéressant pour la ville de Châteaulin, en termes de développement urbain, et constitue un secteur à densifier en priorité.

Toutefois, la création d'un pôle d'échange multimodal ne peut être envisagée que dans le cadre d'un renforcement de la desserte ferroviaire en gare de Châteaulin. Le territoire entend que cette perspective soit portée au nombre des thèmes de coopérations à développer à l'échelle du Pays de Cornouaille, en lien avec les agglomérations voisines et la région Bretagne.

Le territoire veillera, en lien avec les différentes Autorités Organisatrices de Transports (AOT), à la présence d'outils efficaces de nature à faciliter l'information des voyageurs et la mise en relation de l'offre et de la demande, au regard notamment de la continuité entre les diverses formes de covoiturage et l'ensemble des solutions de transport collectif proposées (centrale de mobilités).

Enfin, la création d'une ligne des plages en saison estivale, qui desservira les centres bourgs et principaux sites touristiques du territoire (plage, ports...), apportera une réponse aux besoins de la population saisonnière.

Développer les modes doux pour retrouver une mobilité de proximité

En cohérence avec la valorisation des ressources de proximité portées par son projet et avec l'objectif de gestion durable des ressources environnementales, le territoire entend inciter à un report modal plus important vers les déplacements doux, que cela soit pour des déplacements de proximité ou touristiques. Ainsi, des secteurs prioritaires d'aménagements en faveur du piéton seront définis aux abords des bourgs, favorisant ainsi les déplacements doux pour l'accès aux services et équipements de proximité et, entre les bourgs littoraux et la frange littorale.

Le territoire souhaite également promouvoir l'usage des modes doux auprès des touristes. La randonnée est un axe fort de la politique touristique de la CCPCP. La définition d'un schéma modes doux sera envisagée. Il s'appuiera notamment sur les deux artères que constituent l'Aulne et le GR 34, ainsi que sur la mise en réseau des chemins de randonnées qui les relient.

L'accès au numérique

L'accès au réseau numérique constitue un enjeu pour l'attractivité du territoire, à la fois pour la compétitivité des entreprises (échanges et hébergement de données, CAO-DAO, formation, visio-

conférence..) et pour les résidents à l'année ou saisonniers (accès aux services et aux commerces, e-administration, télétravail, téléformation, e-tourisme, loisirs...). Les centre-bourgs sont globalement bien desservis en ADSL, à l'inverse des secteurs ruraux diffus, où subsistent des zones blanches. Pour lutter contre la fracture numérique, le Conseil Général a développé un réseau Wimax permettant de desservir le territoire en ADSL complétée par une offre de technologie satellite permettant d'atteindre les foyers inaccessibles par le Wimax.

Le Plan National Très Haut Débit prévoit une desserte de la totalité du territoire en Très Haut Débit en 2030. La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay va accompagner le projet de déploiement de la fibre optique « Bretagne Très Haut Débit » porté par la Région Bretagne, qui prévoit une couverture en THD de l'ensemble des zones non concernées par le déploiement des opérateurs privés.

Pour faire face à la montée progressive des applications mobiles, le territoire veillera également à l'obtention d'une bonne couverture, en ce qui concerne la téléphonie cellulaire.

Un territoire élargi de coopérations

Les axes qui sous-tendent le présent document reflètent la vision qu'ont les élus des perspectives de développement qu'ils souhaitent proposer au territoire, et ils expriment leur volonté d'affirmer en interne un projet collectif de nature à en traduire concrètement les ambitions.

Mais cette mise en œuvre repose aussi très largement sur la capacité à leur donner corps à des échelles géographiques allant du territoire lui-même jusqu'à des ensembles plus vastes, dont les configurations varient selon les thèmes et dont la prise en compte est indispensable pour acquérir au bénéfice commun, la visibilité et la lisibilité requises depuis l'extérieur :

- la qualification touristique de la baie de Douarnenez et la mise en valeur de la maritimité de son littoral requièrent d'établir des coopérations avec les communautés de communes du Cap Sizun, de Douarnenez, de Crozon et de l'Aulne Maritime, afin notamment d'orienter des flux touristiques plus porteurs en valeur ajoutée et de nature à attirer des clientèles plus lointaines. La poursuite de ces objectifs suppose également un travail en réseau permettant au territoire d'apporter sa contribution et de trouver sa place au sein de la destination de la Cornouaille bretonne ;
- l'ambition de renforcer la visibilité économique du bassin productif de Châteaulin et d'y développer une offre d'infrastructures et de services aux entreprises de meilleure qualité, plus diverse et plus lisible, passe par l'obtention d'une communauté de vues à ce propos avec les communautés de communes de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime, et l'établissement avec elles des coopérations stratégiques correspondantes, afin de permettre à ce bassin d'occuper une place à son échelle, à l'interface des agglomérations de Brest et de Quimper et dans la perspective de l'organisation des flux productifs au sein de l'ouest-breton ;
- le positionnement du territoire dans le maillage résidentiel ouest-breton et l'objectif d'y proposer une gamme de services à la population mieux à même d'assurer la complémentarité

avec les agglomérations voisines, impliquent, une fois encore, de trouver les voies de la complémentarité et des équilibres avec les pôles de Pont-de Buis, de Pleyben et de Douarnenez, et de se positionner, en prenant appui sur le Pays de Cornouaille, par rapport aux agglomérations de Brest et de Quimper.

C'est à l'aune du succès de ces coopérations que se mesurera la capacité du territoire à assumer au bénéfice commun son identité revendiquée de territoire de projet.